



BRÉSIL



D 2264 • Br36
1-15 décembre 1998

MOTS-CLEFS
Escalvage
Politique agraire
Injustice

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

A propos du travail esclave

Le scandale de l'expropriation de la fazenda "Fleur de la forêt" dans le sud de l'État du Pará

Dans la lutte contre le travail esclave, le gouvernement brésilien marque parfois des points. Malheureusement, il lui arrive aussi de s'arrêter en chemin en permettant aux grands propriétaires de ne rien perdre dans l'affaire, comme l'indique le communiqué ci-joint de la Commission pastorale de la terre de Conceição de Araguaia, Rio Maria, Xingu, en date du 18 novembre 1998.

Le gouvernement fédéral a fait beaucoup de propagande à la fin de l'année 1997 et en 1998, dans les journaux et à la télévision, sur l'expropriation de la ferme "Fleur de la forêt", dans la commune de São Felix du Xingu dans le sud du Pará. Deux cent vingt travailleurs ruraux, y compris des mineurs, étaient traités en esclaves dans cette ferme et ont été libérés au cours d'une opération de contrôle des agents du ministère du travail en 1997. Le 11 septembre 1997, le ministre de la réforme agraire, M Raul Jungmann, a déclaré dans la presse nationale que la ferme serait confisquée, c'est-à-dire sans indemnisation, comme sanction contre le propriétaire Luis Martins Pereira. Ce fermier est propriétaire de l'entreprise de machines agri-

coles "Umuarama" dans l'État voisin de Tocantins, et également d'autres fermes dans le sud du Pará, où avait déjà été constatée la pratique du travail esclave au cours des années antérieures.

En réalité la ferme "Fleur de la forêt" n'a pas été confisquée mais partiellement expropriée (11 770 ha sur un total de plus de 45 000 ha) par le décret du 28 novembre 1997. L'organisme officiel de la réforme agraire, INCRA, a évalué la valeur de la ferme à 2 534 000 reals (soit environ 2 250 000 dollars) et a déposé cette somme pour l'indemnisation du propriétaire.

Il est important de souligner que le propriétaire Luis Martins Pereira a acheté en 1995 ces mêmes 11 770 ha pour moins de 100 000 reals

(90 000 dollars) comme on peut le vérifier dans le procès de l'INCRA. Tout indique que la valeur de l'indemnisation calculée par l'INCRA a été surfacturée. Dans la région la valeur moyenne d'un hectare de terre avec les améliorations courantes apportées, est de 100 reals par hectare alors que l'INCRA dans le cas de la "Fleur de la forêt" a payé 250 reals, soit plus du double.

La sanction de l'expropriation s'est transformée en récompense pour le propriétaire Luis Martins Pereira, qui s'est enrichi avec la sueur et le sang de centaines de travailleurs traités comme des esclaves, et va recevoir le prix de son enrichissement criminel.

Aujourd'hui dans le sud du Pará des dizaines de propriétaires terriens cherchent à vendre leurs

terres à l'INCRA qui offre les meilleurs prix. Pourquoi l'INCRA ne prend-elle pas comme valeur de la ferme expropriée la valeur déclarée par le propriétaire aux impôts, qui de toute évidence est très basse et peut-être même nulle ?

On peut se demander si l'expropriation de la ferme "Fleur de la forêt", tant citée en exemple par le gouvernement comme forme de

sanction et comme preuve de sa détermination politique de combattre le travail esclave, ne va pas, avec une indemnisation si élevée, avoir l'effet contraire et inciter les fermiers à continuer cette pratique criminelle de main-d'oeuvre gratuite, puisque les autres punitions, amendes, procès criminels se révèlent inopérants.

Comment l'INCRA peut-il affirmer que l'on manque d'argent pour

la réforme agraire quand il paye d'un prix si élevé les terres de *fazendeiros* ?

*Conceição do Araguaia,
Henri Burin des Rozières
Commission pastorale de la terre
du Conceição do Araguaia,
Rio Maria, Xingu*

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

L'Agenda latino-américain 1999 est disponible à Dial

*Des textes, des réflexions, des informations, des statistiques
et des dates importantes pour l'Amérique latine et la solidarité*

*L'agenda latino-américain est une tentative de mondialisation
de la solidarité*



Format 21x17,5, couverture couleur

Un exemplaire : 80 FF + frais de port

Frais de port : 1 exemplaire : 16 FF

2 ou 3 exemplaires : 21 FF

4 ou 5 exemplaires : 28 FF

*Dial est l'unique distributeur
de l'agenda latino-américain en France*



Directeur de la publication/Rédacteur en chef : Alain Durand
Imprimerie des Monts du Lyonnais - Commission paritaire de presse : 56249

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Point contact à Paris : ICEAL - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris - Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18